## ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ EN JANVIER 2001 : INDICATEURS MENSUELS POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE 50 SALARIÉS OU PLUS ET POUR L'INTÉRIM

## Établissements\* de 50 salariés ou plus

Source: déclarations mensuelles de mouvements de maind'œuvre (DMMO), INSEE-MES-DARES.

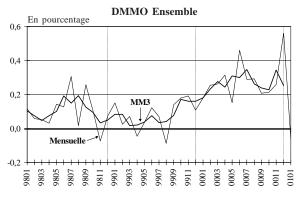
Avertissement: Les résultats issus des DMMO ne peuvent être interprétés que par rapport à leur propre champ, à savoir celui de l'emploi salarié (hors intérim) dans les établissements de 50 salariés ou plus du secteur privé et semi concurrentiel, où le poids de l'industrie est de 41 %. Sur ce champ restreint, l'évolution de l'emploi est généralement moins favorable que sur l'ensemble du champ toutes tailles y compris intérim. La confrontation pour l'ensemble des secteurs en données trimestrielles des résultats DMMO et des estimations d'emploi de l'INSEE l'atteste.

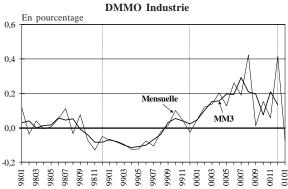
Ensemble	00t1	00t2	00t3	00t4
INSEE	1,1	0,8	0,8	0,8
DMMO	0,7	1,2	0,8	1,1

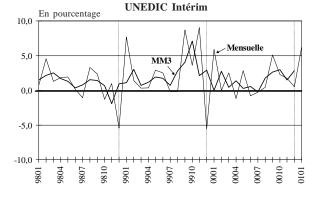
On se reportera à la note de méthode page 2.

Emploi intérimaire*	En % (CVS)	
	Ensemble	
Évolution au cours		
du mois de janvier 2001	6,2	
Moyenne mobile sur 3 mois (MM3)	2,8	

<sup>\*</sup> Champ: ensemble des entreprises de travail temporaire. Source: indicateur fin de mois - résultats provisoires (UNEDIC).









<sup>\*</sup> Champ : établissements du secteur privé et semi concurrentiel hors agences de travail temporaire.

semble du secteur privé et semi concurrentiel, publiées par l'INSEE (*Informations Rapides*) et la DARES (*Premières Informations*). Les sources statistiques existantes ne permettent pas de procéder à une estimation aussi complète à un rythme mensuel. L'INSEE et la DARES ont cependant convenu, en accord avec l'UNEDIC, de publier trois indicateurs mensuels d'évolution de l'emploi salarié, ceux-ci couvrant un champ restreint : les établissements de 50 salariés ou plus hors intérim d'une part, l'ensemble du secteur de l'intérim d'autre part.

1) L'INSEE et la DARES réalisent désormais, au niveau national, deux estimations de l'évolution mensuelle de l'emploi salarié hors intérim dans les établissements de 50 salariés ou plus : l'une pour l'industrie et l'autre pour l'ensemble du champ. Elles proviennent de l'exploitation avancée des Déclarations Mensuelles de Mouvements de Main-d'oeuvre (DMMO) : à cette déclaration mise en place en 1975 dans le cadre de la réglementation sur le contrôle de l'emploi sont assujettis les établissements ayant au moins 50 salariés, quelle que soit leur forme juridique, à l'exception de l'Etat, des établissements administratifs publics et des agences de travail temporaire. Près de quarante mille établissements sont concernés.

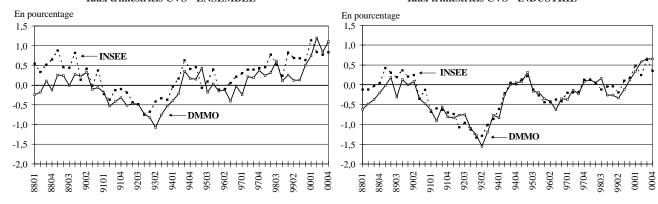
Cette exploitation avancée, réalisée depuis janvier 1998 par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, fournit chaque mois un taux d'entrée et un taux de sortie. Ces deux taux sont, dans un premier temps, corrigés des effets de calendrier (CJO). Ces effets s'avèrent difficiles à appréhender statistiquement : en particulier, la position dans la semaine du premier et du dernier jour du mois a une incidence forte. Puis chacun des deux taux (CJO) est corrigé des variations saisonnières (CJO-CVS). L'estimation de l'évolution mensuelle de l'emploi salarié est ensuite calculée par différence entre les deux taux corrigés. Les données du mois de référence sont disponibles au début du deuxième mois suivant. Pour un mois donné, l'estimation est révisée au fur et à mesure de l'avancement de la collecte. Elle est considérée comme définitive dix-huit mois plus tard.

Cette estimation doit être interprétée avec précaution. D'une part, elle est affectée d'un aléa statistique non négligeable du fait de la difficulté de la correction CJO. D'autre part, elle couvre un champ très particulier, celui des établissements de 50 salariés ou plus hors agences de travail temporaire, soit 6,5 millions de salariés (48 % des effectifs du secteur privé et semi concurrentiel). Sur ce champ, l'évolution de l'emploi est moins bien orientée que sur le champ complet. En premier lieu, l'industrie y est surreprésentée (avec un poids de 41 % contre 29 % sur le champ complet) : de fin 1989 à fin 1998, l'emploi salarié a globalement reculé de 1,4 % en moyenne par an dans l'industrie, tandis qu'il progressait de 1,6 % dans le tertiaire, intérim compris. En second lieu, pour un même secteur d'activité, l'évolution de l'emploi s'avère généralement moins favorable dans les grands établissements que dans les petits.

Pour ces différentes raisons, l'indicateur global élaboré à partir des DMMO ne peut être regardé comme prédictif des évolutions relatives au champ complet. Il donne en revanche une bonne appréciation des points d'inflexion de la conjoncture de l'emploi. L'indicateur associé à la seule industrie est assez proche des estimations portant sur la totalité des établissements, le poids des petits établissements y étant plus faible. Les deux graphiques ci-dessous rendent compte de l'écart entre la série DMMO ramenée en données trimestrielles et la série INSEE portant sur la totalité des établissements. Important lorsqu'on se réfère à l'ensemble des secteurs, cet écart est relativement faible lorsqu'on se limite à la seule industrie

## Estimations trimestrielles d'emploi salarié INSEE et DMMO (CJO) Taux trimestriels CVS - ENSEMBLE

## Estimations trimestrielles d'emploi salarié INSEE et DMMO (CJO) Taux trimestriels CVS - INDUSTRIE



2) L'indicateur mensuel de l'emploi intérimaire en fin de mois est élaboré par l'UNEDIC à partir d'un serveur informatique enregistrant la totalité des missions d'intérim, celles-ci étant déclarées par les entreprises de travail temporaire. L'indicateur de fin de mois constitue une moyenne, sur les cinq derniers jours ouvrés du mois, du nombre de missions en cours chaque jour.

Les données provisoires du mois de référence sont disponibles au début du deuxième mois suivant et révisées au début du troisième mois.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél.: 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Myriam Garric, Daniel Lepesant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - http : //www.ladocfrancaise.gouv.fr PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 711,71 F (108,50 Euros) - Europe (TTC) 747,79 F (114 Euros) - DOM-TOM (HT, avion éco.) : 741,23 F (113 Euros) - Autres pays (HT, avion éco.) 760,91 F (116 Euros) - Supplément avion rapide : 45,92 F (7 Euros). Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.